

Pour être valable, cette procuration devra être en possession de Financière de Tubize
au plus tard le jeudi 21 avril 2016
Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail
marc.van.steenvoort@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2016

PROCURATION

La/le soussigné(e)

Nom:

Prénom:

Adresse:

ou

Dénomination de la société:.....

Forme juridique:.....

Numéro d'entreprise:

Adresse siège social:

ici représentée par:

Nom:

Prénom:

Fonction :

propriétaire ou usufruitier de [nombre] actions de Financière de Tubize à la Date
d'Enregistrement, soit le 13 avril 2016,

désigne pour mandataire

Nom:

Prénom:

Adresse:

aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire de Financière de Tubize qui se
tiendra le mercredi 27 avril 2016 à 11h au siège social, et d'y voter en son nom sur tous les
points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après, conformément aux instructions de vote et
avec les pouvoirs mentionnés ci-après.

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
Commentaire: ce rapport reprend dans un seul document le rapport de gestion visé aux articles 95 et s. du Code des sociétés et le rapport de gestion sur les comptes consolidés visé à l'article 119 du Code des sociétés. Il traite de façon structurée toutes les dispositions légales, qui lui sont applicables.
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 143 et 144 du Code des sociétés.
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 – Affectation du résultat
Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,50 par action.
5. Comptes consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
Commentaire: conformément aux articles 118 et 120 du Code des sociétés, les comptes consolidés sont établis par le conseil d'administration et communiqués à l'assemblée générale. Ils sont, conformément à l'article 114 §3 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, préparés en appliquant l'ensemble des normes comptables IAS/IFRS adoptées par l'Union européenne.
6. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
Commentaire: ce rapport est établi en application de l'article 148 du Code des sociétés.
7. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015
Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.
8. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015
Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.
9. Renouvellement d'un mandat d'administrateur
Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de François Tesch pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Instructions de vote

Proposition de décision	Pour	Contre	Abstention
Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 <i>Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 – Affectation du résultat <i>Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,50 par action.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 <i>Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 <i>Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renouvellement d'un mandat d'administrateur <i>Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de François Tesch pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

[Pour chaque proposition de décision, indiquer une instruction de vote en cochant une case].

A défaut d'instruction de vote concernant l'une des propositions de décision, le mandataire votera en fonction de l'intérêt du mandant.

Toutefois, si le mandataire est une des personnes visées par l'article 547 bis, §4, alinéa 2 du Code des sociétés, le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de décision inscrite à l'ordre du jour.

Si des propositions de décisions nouvelles sont ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533 ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533 ter, §4, alinéa 2 du Code des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de celui-ci. Si des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533 ter du Code des sociétés:

- Le mandataire est autorisé à voter
- Le mandataire doit s'abstenir

[Faire un choix en cochant une des cases]

Pouvoirs

Le mandataire peut passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

Financière de Tubize SA devra être en possession de la présente procuration, dûment **complétée et signée au plus tard le jeudi 21 avril 2016**. Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail marc.van.steenvoort@gmail.com.

Fait à [lieu] le [date]

[Signature]